



**PREFETE DES HAUTES PYRENEES**  
**Cabinet - Pôle Communication Interministérielle**

Direction des libertés publiques  
et des collectivités territoriales  
Bureau des élections  
et des professions réglementées

Tarbes le 4 avril 2017

**Election d'un conseiller municipal  
à Bernadets-Dessus  
dimanche 14 mai 2017**

Par arrêté préfectoral du 31 mars 2017, les électrices et électeurs de la commune de BERNADETS-DESSUS sont convoqués le dimanche 14 mai 2017 à l'effet d'élire un conseiller municipal.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

S'il doit être procédé à un second tour de scrutin, il aura lieu le dimanche 21 mai 2017. Les heures d'ouverture et de clôture seront les mêmes que pour le premier tour.

Chaque candidat à cette élection doit obligatoirement déclarer sa candidature à la préfecture – bureau des élections et des professions réglementées – rue des Ursulines à Tarbes du jeudi 13 avril au jeudi 20 avril 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. La déclaration de candidature est effectuée personnellement ou par un mandataire muni d'un mandat signé par le candidat.

\*\*\*\*



**Contact presse :**

Pôle communication interministérielle [pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr)  
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65  
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>